

VILLE D'ETTELBRUCK
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 24 juillet 2023

Date de l'annonce publique de la séance : 14 juillet 2023

Date de la convocation des conseillers : 14 juillet 2023

Présents : MMes/MM. Steichen, bourgmestre
Schaaf, Nicolay, échevins
Gutenkauf, Feypel, Steffen, Angelsberg, Rasqui, Ries, Koks,
Peiffer, conseillers
Thomas, secrétaire communal

Absents, excusés : M. Delgado, Mme Birchen, conseillers

Point de l'ordre du jour : 7.4

Objet : Octroi d'un subside extraordinaire à l'association sans but lucratif « Ligue HMC »
à l'occasion du 50^{ième} anniversaire de sa fondation

Le conseil communal,

Vu la lettre du 29 mai 2023 par laquelle l'association sans but lucratif « Ligue Luxembourgeoise pour le secours aux enfants, aux adolescents et aux adultes mentalement et cérébralement handicapés – section d'Ettelbruck, cantons de Diekirch, Vianden et Wiltz » (en abrégé Ligue HMC – section d'Ettelbruck) sollicite un subside extraordinaire à l'occasion du 50^{ième} anniversaire de sa fondation commémoré le 17 septembre 2023 au Däichhal à Ettelbruck ;

Revu sa délibération du 6 juillet 2017 arrêtant le principe de l'allocation de subsides d'anniversaires aux sociétés locales ;

Considérant que la Ligue HMC – section d'Ettelbruck a donc droit à un subside extraordinaire de **5 000 €** pour organiser en 2023 des manifestations dans le cadre des festivités de son 50^{ième} anniversaire ;

Considérant qu'un acompte de **1 250 €** sera payé de suite à l'association jubilaire et que le solde sera payé uniquement sur base de factures qui sont en relation directe avec les festivités d'anniversaire ;

Vu le budget 2023 qui prévoit à l'article **3/740/648110/99001 - SERVICES DE SANTE PUBLIC - SUBVENTIONS NON AFFECTES** les crédits nécessaires pour l'attribution de l'acompte à l'association « Ligue HMC – section d'Ettelbruck » ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

décide à l'unanimité :

d'accorder à l'association sans but lucratif Ligue Luxembourgeoise pour le secours aux enfants, aux adolescents et aux adultes mentalement et cérébralement handicapés – section d'Ettelbruck, cantons de Diekirch, Vianden et Wiltz » (en abrégé Ligue HMC – section d'Ettelbruck) un acompte de **1 250 €** à prélever du subside extraordinaire octroyé dans le cadre des festivités du 50^{ième} anniversaire de sa fondation fêté en 2023.

Ainsi fait, lieu et date qu'en tête.

Pour extrait conforme.

Ettelbruck, le 25 juillet 2023

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

Bob STEICHEN

Jean THOMAS